

NOTE D'INFORMATION N°2014-18

DISPOSITIFS SPECIFIQUES EN CAS DE DECLENCHEMENT DE PLAN « GRAND FROID »

Cette note d'information présente les dispositifs spécifiques mis en place pour la période hivernale (1^{er} novembre – 31 mars), en cas de déclenchement du plan « Grand Froid ». Elle renvoie au document complet « campagne hivernale », <http://www.siao35.fr/medias/files/campagne-hivernale-2014-2015-siao-1.pdf>

A noter qu'à ce jour 31 décembre 2014 le Plan Grand Froid n'est pas activé et que cette note d'information anticipe un éventuel déclenchement.

Définition du temps de Grand Froid (niveau 2) : ce niveau 2 est atteint lorsque les températures sont négatives en journée et situées entre -5° et -10° la nuit.

Hébergements

En complément des dispositifs présentés dans la note d'information 2014-16, des places d'hébergement complémentaires seront proposés dès l'activation du plan Grand Froid :

- Sur Rennes : l'Hôtel-Dieu est mobilisé par l'Etat et confié à un gestionnaire associatif ou privé, en mettant à disposition jusqu'à 38 lits.
- Sur Saint-Malo : l'AMIDS dispose d'une capacité financière de mise à l'abri complémentaire en mobilisant des chambres d'hôtel.
- Sur Fougères : la ville de Fougères dispose d'une capacité financière de mise à l'abri complémentaire en mobilisant des chambres d'hôtel, la restauration du soir étant assurée par la Communauté Emmaüs.
- Sur Vitré : le Foyer de Jeunes Travailleurs « Le Tremplin » mobilise jusqu'à 20 places, la restauration étant assurée par le CHRS Les Tertres Noirs.
- Sur Redon : la halte-du-passant propose une place d'hébergement complémentaire, faisant passer sa capacité d'accueil de 4 à 5. Un accueil de jour ouvre également au sein de la MAPAR.

D'autres adaptations sur les dispositifs d'hébergement et de prestations (maraudes, accueil de nuit, stabilisation...) pourront être envisagés au cas par cas, en fonction des besoins et des alertes.